



Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le - 6 FEV. 2024

ID : 080-218003580-20240130-DEL300120242-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/01/2024

N° 2024 - 2

L'an deux mil vingt quatre, le 30 janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 17

Absents : 5

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. MONGNE Jean-Paul, Mme CHETTAB Carole, M. SANTERRE Jacky, Mme DESTOOP Nathalie, M. TETIER Pascal, Mme TRAULET Delphine, M. DUHAMEL Patrice, Mme LAPORTE Martine, Mme NORMAND Edith, Mme CARON Monique, M. ROIX Samuel, Mme DACHEUX Dominique, Mme COURTAUD Nicole, Mme SIRE Guislaine, M. DUBOIS Christian, M. CARETTE Christian, M. BUCHON Gérard

Procuration(s) :

M. THOREL Michel donne pouvoir à M. SANTERRE Jacky, M. GROSJEAN Didier donne pouvoir à Mme DACHEUX Dominique, Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique, Mme BONAY Catherine donne pouvoir à Mme CHETTAB Carole

Etai(ent) absent(s) :

M. GROSJEAN Thierry

Etai(ent) excusé(s) :

M. THOREL Michel, Mme BONAY Catherine, Mme DEPOILLY Kandice, M. GROSJEAN Didier

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CARON Monique

Date de convocation
23/01/2024

OBJET : Demande de subventions DETR - Travaux réseaux canalisations AEP - Requalification Centre Bourg.

Date d'affichage
06/02/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

..I.I....

et publication du :

..I.I....

Monsieur le Maire présente aux membres de l'Assemblée délibérante, le projet de renouvellement du réseau d'eau potable AEP de la place Maréchal Leclerc. Les phases d'études permettent d'estimer des travaux à hauteur de 482 000€ HT et une dépense globale de 612 561.12€, aux regards de frais d'études préliminaires.

Monsieur le Maire explique que la commune peut bénéficier de plusieurs subventions d'investissement mais que ces demandes nécessitent des dépôts à des périodes très différentes. Les montants des travaux ont été estimés par l'assistant maître d'ouvrage-AMO Aquaenviro et les maîtres d'œuvre V3D-Sogéti. Ils seront réactualisés après la CAO.

La demande d'aide DETR 2024 devant être déposée avant le 15 janvier, elle sera complétée avec la présente délibération.

Les montants d'aide sont estimés à ce jour, ainsi :

*Subvention État DETR/ DSIL : 35% soit 214 396.40 €

*Subvention conseil départemental de la Somme : 5 % soit 30 628.05 €

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le - 6 FEV. 2024

ID : 080-218003580-20240130-DEL300120242-DE

S'LO

*Agence de l'Eau : 40% soit 245 024.45 €

Part revenant au maître d'ouvrage : (dont TVA)

*Fonds propres : 122 512.22 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le projet qui lui est présenté.
- SOLLICITE l'aide de l'état DETR 2024 à hauteur de 214 396.40 €
- ARRETE le plan de financement ci-dessus.
- HABILITE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Jean-Paul MONGNE

